

RÈGLEMENT



La PANORAMIQUE ouvrira les 4 jours de festivité de la Féria de Millas

L'association Jogging Santé Millas avec le concours du RAC organisent " La Panoramique " le jeudi 8 août 2019.

PARCOURS

Circuit vallonné de 16,9 Km balisé tous les kilomètres et fléché, à parcourir sur route et chemins en randonneur ou coureur. Départ du Centre Culturel de MILLAS, arrivée à la Fontaine.

PARTICIPATION

La Panoramique est ouverte aux hommes et femmes licenciés ou non, dès la catégorie Junior.

Les participants devront être soit :

- titulaires d'une **licence sportive**, en cours de validité :

- **FFA** (licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' Running),
- **UFOLEP, FSGT, FSGT**, faisant apparaître, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition (**fournir photocopie licence**),
- pour les licenciés **FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, fournir un certificat médical réglementaire.

- **Non-licenciés** : fournir une photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

Les organisateurs conserveront les photocopies des licences ou des certificats médicaux.

Aucun autre document ne sera accepté y compris les licences d'autres fédérations.

Pas de certificat médical pour la randonnée (épreuve sans classement).

ENGAGEMENT

10 Euros par coureur ou randonneur, chèque à l'ordre de « JOGGING SANTÉ MILLAS LA PANORAMIQUE ». Courses enfants : 1 €.

HORAIRES : Courses enfants : 16 H 00
Randonnée : 17 H 30
Course « La Panoramique » : 19 H 00 (**Délai maximum : 2 H 30**)

SÉCURITÉ

Une protection médicale, un contrôle de passage à Força-Réal, des ravitaillements appropriés à ce type de course seront mis en place durant tout le long de l'épreuve.

La circulation de tout véhicule à moteur (excepté les organisateurs) est interdite, de même que tout accompagnement à vélo.

RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile, souscrite auprès d'un assureur.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Le seul fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de toute modification concernant l'organisation de la course.

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Il sera établi un classement général et par catégorie (non cumulable).

Deux lots surprise seront remis à chaque participant.

TIRAGE AU SORT DES DOSSARDS (présence indispensable)

DROITS A L'IMAGE ET CNIL

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès de l'association « Jogging santé Millas ».

Les participants autorisent expressément l'association « Jogging Santé Millas » à utiliser sur le site web de l'événement à titre gracieux les images ou vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître à l'occasion de la manifestation.

VESTIAIRE ET DOUCHE

Vestiaires et douches seront à la disposition des concurrents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

DOSSARD

LA PANORAMIQUE - Jeudi 8 août 2019

BULLETTIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

A renvoyer au plus tard le 5 août 2019 accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de « Jogging Santé Millas – La Panoramique »

A adresser à : Jogging Santé Millas 9, rue Jean Bourrat 66170 MILLAS

Inscription possible le jour de l'épreuve 1/2 h avant

CATÉGORIES:

Junior : 2000 à 2001
 Espoir : 1997 à 1999
 Sénior : 1980 à 1996
 Master 1 : 1970 à 1979
 Master 2 : 1960 à 1969
 Master 3 : 1950 à 1959
 Master 4 : 1949 et avant

NOM

Prénom

Année de naissance

Sexe : Masculin

Féminin

course

randonnée

tarif : 10 €

tarif : 10 €

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Mail

N° licence

certificat médical

FFA

Autre Fédération

Club

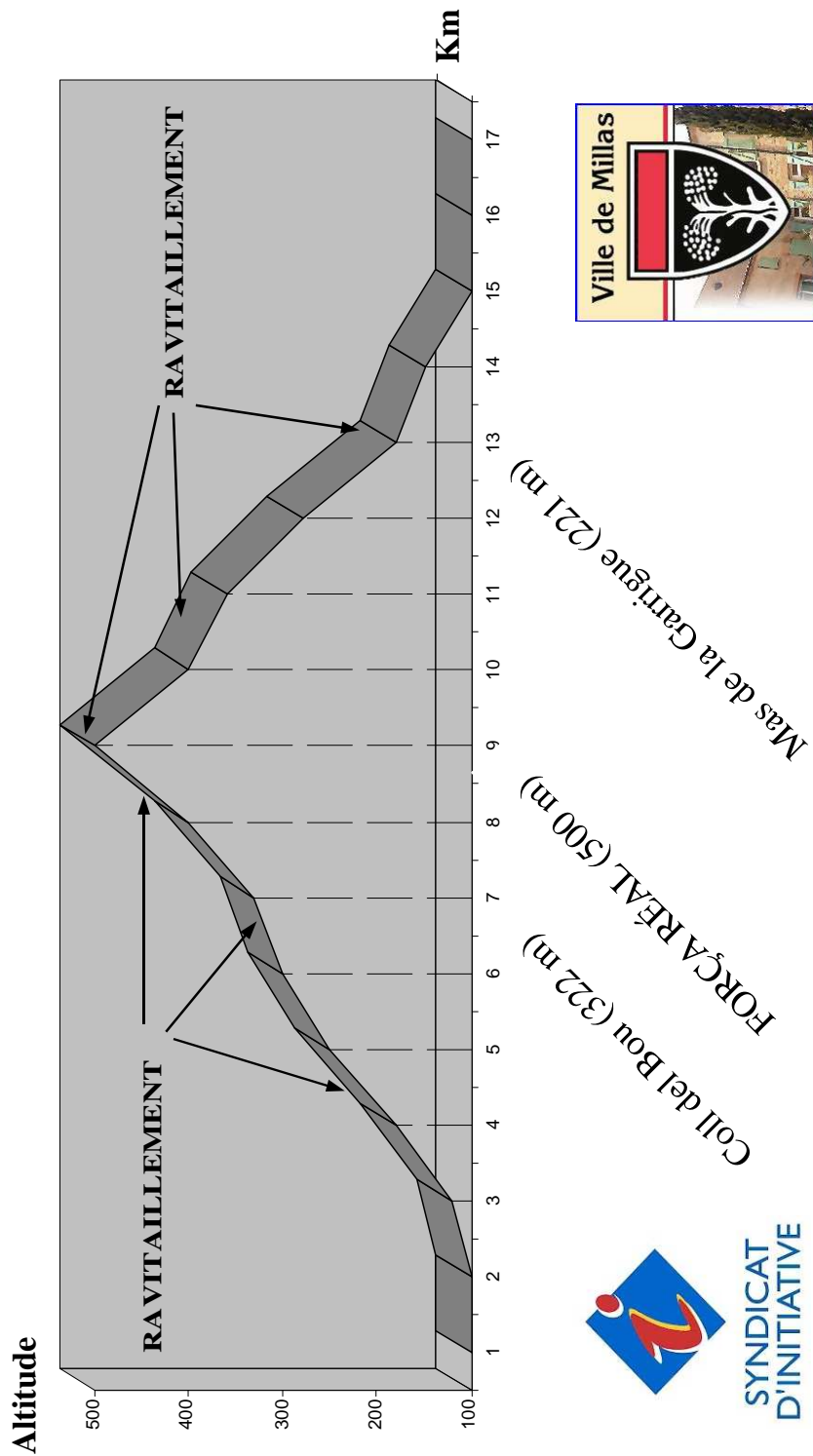
Je renonce à tous recours contre les organisateurs quelque soit le dommage subi ou occasionné.

Conformément à l'article L 231-2-1 du code du Sport portant sur le certificat médical et sur paiement de l'engagement par le coureur, l'organisateur à cette seule condition délivrera un dossard au coureur

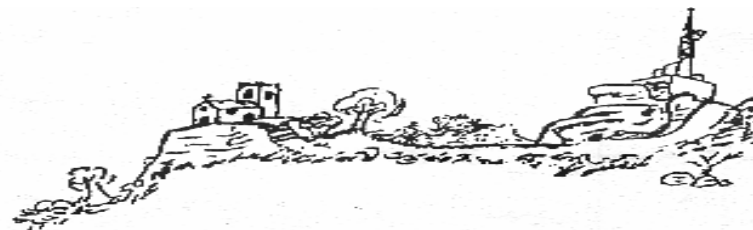
Signature

PROFIL DE LA PANORAMIQUE

Jeudi 8 août 2019



LA PANORAMIQUE dans le cadre de la fêria de MILLAS (66)



**COURSE PÉDESTRE : 16,9 KM
JEUDI 8 AOÛT 2019**



Départs
Course Enfants : 16 H 00
Randonnée : 17 H 30
Course : 19 H 00

Animations **ZUMBA**

Renseignements au Syndicat d'initiative de Millas
Tél. : 04 68 57 16 68

E-mail : lapanoramique.millas@sfr.fr
Internet : www.lapanoramique-millas.fr